

portant validation du devis de la société Sonepar concernant le remplacement de blocs de sécurité pour 8 511.21 € HT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de la société Sonepar en date du 23/09/2024.

Considérant que la société Sonepar propose l'offre économique la plus avantageuse  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

- De valider le devis proposé par la société Sonepar, pour l'achat de blocs d'ambiance nécessaires à la commission de sécurité de l'Hôtel de Ville d'un montant de 8 511.21 € HT.

Bernay, le 30/09/2024.